

Direction Générale des Services
GB/TM/FB

DÉCISION MUNICIPALE N°2022109

Signature d'une convention de ligne de trésorerie

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 € »,

Vu le projet de contrat établi par _____ pour une ouverture de crédits de trésorerie de 1 500 000 €, valable pour une durée de 12 mois,

Considérant le projet d'acquisition par la Commune d'un terrain situé dans le quartier de Saint-Clair,

Considérant le délai de versement des subventions attendues pour ledit projet, de la part du Département et de la Région notamment,

Considérant la nécessité de disposer d'un crédit de trésorerie, mobilisable rapidement, pour le projet susmentionné,

DECIDE

Article 1 : De contracter une convention de ligne de trésorerie avec _____ dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant maximum : 1 500 000 €
- ✓ Durée : 12 mois
- ✓ Taux d'intérêt applicable : European Short-Term Rate (ESTER) + marge de 0.95%
- ✓ Commission d'engagement : 3 000 €
- ✓ Commission de mouvement : néant
- ✓ Commission de non-utilisation : néant
- ✓ Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Article 2 : De signer le contrat correspondant, et d'être habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 4 août 2022

Le Maire
Gil Bernardi

